

**DEPARTEMENT DE L'ISERE.**  
**COMMUNE D'ESTRABLIN.**

**ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES N°E18000059/38.**

**ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ESTRABLIN ET ENQUETE PARCELLAIRE ASSOCIEE.**

**DU 16 AVRIL AU 23 MAI 2018 A MIDI.**

**PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS.**

EXEMPLAIRE :

- Mairie d'ESTRABLIN.
- Préfecture de l'ISERE.
- Communauté d'Agglomération « VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION »
- Tribunal Administratif de GRENOBLE.
- Accusé de réception au commissaire enquêteur.

- Vu l'arrêté en date 26 mars 2018, du préfet du département de l'Isère prescrivant l'ouverture des enquêtes publiques conjointes :
  - une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique, emportant mise en compatibilité du PLU,
  - et l'autre concernant l'enquête parcellaire.
- Vu la décision n° E1800059/38 du 27 février 2018 du Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE désignant M. Alain GIACCHINI en qualité de commissaire enquêteur pour enquêteur pour ces enquêtes.
- Vu les dossiers des projets relatifs à
  - la déclaration d'utilité publique,
  - la mise en compatibilité du PLU,
  - l'enquête parcellaire, soumis à l'enquête publique,
- Vu le compte rendu de la réunion d'examen conjoint du 30 janvier 2018 sur la mise en comptabilité du PLU d'ESTRABLIN,
- Vu les observations exprimées par le public au cours de l'enquête publique.
- J'ai rédigé le présent procès-verbal de synthèse des observations qui a été communiqué ce jour à M. le Maire de la commune d'ESTRABLIN et au représentant de la communauté d'Agglomération de « VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION » au cours d'une réunion en mairie d'ESTRABLIN en date du 25 mai 2018.

### **3. LES OBSERVATIONS EXPRIMEES.**

#### **3.1 ANALYSE QUANTITATIVE DES OBSERVATIONS EXPRIMEES.**

- En mairie d'ESTRABLIN:
  - 0 personnes ont été reçues au cours de la permanence du lundi 16 avril 2018,
  - 0 personnes ont été reçues au cours de la permanence du mardi 24 avril 2018,
  - 7 personnes ont été reçues au cours de la permanence du vendredi 4 mai 2018,
  - 0 personnes ont été reçues au cours de la permanence du jeudi 17 mai 2018,
  - 4 personnes ont été reçues au cours de la permanence du mercredi 23 mai 2018,
  - soit un total de 11 personnes sur lesquelles 7 étaient concernées par l'enquête parcellaire, trois ont évoqué la mise en conformité du PLU, toutes les personnes reçues ayant évoqué la déclaration d'utilité publique.
- Toutes les personnes qui en ont manifesté le souhait ont été reçues par le commissaire enquêteur, lors de l'une ou l'autre des permanences organisées dans de bonnes conditions. Aucun incident n'est à signaler lors des permanences.
- Sur l'unique registre mis à la disposition du public:
  - deux observations numérotées de « R1 » et « R2 ont été inscrites,
  - trois courriers « papier » numérotés C1 à C3, ont été joints au registre,

- un courrier adressé par messagerie internet sur le registre dématérialisé mis à la disposition du public à l'adresse « gendarmerie @estrablin.fr » a été imprimé et joint au registre « papier ».
- Toutes les observations écrites ont été visées par le commissaire enquêteur et mises en ligne sur le site internet de la commune « www.estrablin.fr ».
- D'autres questions ont été évoquées verbalement avec le commissaire enquêteur lors des permanences ont toutes donné lieu à formulation par observations écrites à l'exception de deux qui ont donné lieu pour l'une à de simples demandes de renseignements sur le dossier, pour une autre à observation orale.
- Parallèlement on signale qu'à deux reprises un acte de décès de M. André LEVET à fait l'objet d'un affichage non administratif à l'extérieur de la mairie. Ces documents ont été remis au commissaire enquêteur par les services de la mairie, respectivement au cours des permanences des 4 et 17 mai 2018. La seconde affiche porte la mention :  
*« Avis de décès (deuxième). Devant l'émotion provoquée aux habitants d'ESTRABLIN Par la publication municipale les informant que Monsieur André LEVET n'avait pas pu retirer la lettre recommandée (avec accusé de réception) qui lui a été adressée par la Mairie d'ESTRABLIN le 12 avril dernier nous vous avons le regret de devoir vous confirmer le décès de André Ennemond LEVET Le 4 avril 2014 dans sa 91<sup>ème</sup> année »*

PIERRE BÉNITE

**ACTE DE DÉCÈS**

- COPIE INTÉGRALE -

Année 2014 / N° 248

**DÉCÈS - N° 248 - de André, François, Ennemond LEVET**

Le quatre avril deux mil quatorze à dix sept heures cinquante minutes est décédé, 165 chemin du Grand Revoyet : **André, François, Ennemond LEVET**, né à Estrablin (Isère), le 15 août 1923, retraité, ——— domicilié à Estrablin (Isère), 1157 porte des Alpes; fils de Joannès LEVET et de Geneviève DURAND, ——— décédés. Epoux de Renée, Marie, Charlotte BRENIER. ———

Dressé le 7 avril 2014 à 09 heures 50 minutes sur la déclaration Dominique ACHALLE, 60 ans, ——— Attachée d'administration hospitalière au Centre Hospitalier Lyon-Sud, domiciliée à Pierre-Bénite ——— (Rhône), 165 chemin du Grand Revoyet, qui, lecture faite et invitée à lire l'acte, a signé avec Nous, ——— Gisèle ENJOLVY, agent communal, Officier de l'Etat Civil par délégation du Maire de Pierre-Bénite. ———

*Suivent les signatures*

*Mentions Marginales*

Néant

Pour copie conforme. ———

Pierre-Bénite, le 7 avril 2014

L'Officier de l'Etat Civil par délégation




Gisèle ENJOLVY  
Officier de l'état-civil  
par délégation

HOTEL DE VILLE - PLACE JEAN-JAURES - B.P. n° 8 - 69491 PIERRE-BENITE CEDEX



Acte de décès de M. André LEVET remis au commissaire enquêteur le 4 mai 2018.

**PIERRE / BENITE**

**ACTE DE DÉCÈS**  
- COPIE INTÉGRALE -  
Année 2014 / N° 248

**DÉCÈS - N° 248 - de André, François, Ennemond LEVET**

Le quatre avril deux mil quatorze à dix sept heures cinquante minutes est décédé, 165 chemin du Grand Revoyet : **André, François, Ennemond LEVET**, né à Estrablin (Isère), le 15 août 1923, retraité, ----- domicilié à Estrablin (Isère), 1157 porte des Alpes; fils de Joannès LEVET et de Geneviève DURAND, ----- décédés. Epoux de Renée, Marie, Charlotte BRENIER.-----

Dressé le 7 avril 2014 à 09 heures 50 minutes sur la déclaration Dominique ACHALLE, 60 ans, ----- Attachée d'administration hospitalière au Centre Hospitalier Lyon-Sud, domiciliée à Pierre-Bénite ----- (Rhône), 165 chemin du Grand Revoyet, qui, lecture faite et invitée à lire l'acte, a signé avec Nous, ----- Gisèle ENJOLVY, agent communal, Officier de l'Etat Civil par délégation du Maire de Pierre-Bénite.--

*Suivent les signatures*  
*Mentions Marginales*  
Néant


Pour copie conforme. -----

Pierre-Bénite, le 7 avril 2014  
L'Officier de l'Etat Civil par délégation

**Avis de Décès (deuxième)**

Devant l'émotion provoquée aux habitants d'ESTRABLIN  
Par la publication municipale les informant que Monsieur André LEVET  
n'avait pas pu retirer la lettre recommandée ( avec accusé de réception)  
qui lui a été adressée par la Mairie d'ESTRABLIN le 12 avril dernier nous  
vous avons le regret de devoir vous confirmer le décès de

André Ennemond LEVET  
Le 4 avril 2014 dans sa 91eme année



Acte de décès de M. André LEVET remis au commissaire enquêteur le 17 mai 2018.

**ANALYSE SUR LE FOND DES OBSERVATIONS EXPRIMEES PAR LE PUBLIC.**

**ANALYSE SYNTHETIQUE DES OBSERVATIONS EXPRIMEES PAR LE PUBLIC.**

- La totalité des 11 personnes reçues au cours des permanences a souhaité recevoir des informations générales ou ponctuelles concernant ce projet.
- Les thèmes abordés portent essentiellement sur les points suivants :
  - demandes d'explications et d'éclaircissements,

- expression du principe d'un avis favorable à la construction d'une unité de gendarmerie sur la commune,
  - inquiétudes liées à la suppression de l'emplacement réservé N° 24 et à l'abandon de la création de la voirie prévue sur cet emplacement,
  - problèmes de sécurité des véhicules et des piétons concernant la circulation sur le rue de la BOURGEAT,
  - contestation du choix de l'emplacement,
  - suggestion de prévoir une éventuelle extension,
  - l'abandon de perspectives environnementales et sécuritaires positives contenues l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) de la « GRANDE PERRIERE »,
  - demandes de création de droits de passage et modalités,
  - contestation des montants des indemnités,
  - pénalisation des propriétaires expropriés sur le plan patrimonial et familial.
- La totalité des observations inscrites sur registres et parvenues par courrier ont été communiquées au fur et à mesure de leur formulation à la mairie d'ESTRABLIN.
  - Il a également été présenté en son temps un compte rendu verbal sommaire des observations orales les plus caractéristiques.

#### **ANALYSE INDIVIDUELLE DES OBSERVATIONS EXPRIMEES PAR LE PUBLIC.**

- **OBSERVATION N° R 1 (sur registre) :** demande écrite, exprimée par M. SANTOS Théodore : exprime un avis favorable à la construction d'une unité de gendarmerie sur la commune.
- **OBSERVATION N° R 2 (sur registre) :** demande écrite, exprimée par M. JULLIEN Jean : exprime un avis favorable à la construction d'une unité de gendarmerie sur la commune.
- **OBSERVATION N° I 1 (message internet, 2 pages) :** demande exprimée par M. PORCHERON Roger : exprime un avis favorable à la construction d'une unité de gendarmerie sur la commune, et propose de prévoir une extension suffisante pour préserver l'avenir.
- **OBSERVATION N° C 1 (courrier adressé au commissaire enquêteur, sept pages) :** demande écrite, exprimée par M. LEVET Gérard :
  - ne conteste pas le principe d'implantation d'une gendarmerie,
  - conteste le choix de l'emplacement,
  - conteste la renonciation à la nouvelle voie dans la réalisation de laquelle on attendait une amélioration de la sécurité routière,
  - considère que l'emplacement est peu judicieux compte tenu d'une difficulté de sortie évoquée pour le personnel de la gendarmerie,
  - invoque un surcout financier induit par la création d'une voie nécessaire pour maintenir l'accès à la partie non expropriée du

- terrain familial (actuellement exploitée par un agriculteur) non concerné par l'expropriation,
- propose l'implantation sur des parcelles voisines avec les mêmes avantages et sans les inconvénients,
  - interroge sur les caractéristiques juridiques et techniques de la voie d'accès à leur parcelle non expropriée,
  - conteste le préjudice qu'il considère subir avec sa famille sur le plan patrimonial et financier.
- **OBSERVATION N° C 2 (courrier adressé au commissaire enquêteur, une page) :** demande écrite, exprimée par Mme DECOURT Nathalie : sollicite dans la mesure du possible le bénéfice d'un droit de passage sur la voie d'accès envisagée dans le projet afin d'éviter l'accès dangereux sur la route départementale,
  - **OBSERVATION N° C 3 (courrier adressé au commissaire enquêteur, une page) :** demande écrite, exprimée par M. JESTIN Dominique, évoque dans le détail des objectifs importants de qualité environnementale et de sécurité routière, retenus dans la modification N°2 du PLU, soient, à peine un an après, abandonnés, dans une démarche insuffisamment justifiée et expliquée et déplore l'absence de mesures compensatoires présentée dans les documents soumis à l'enquête publique.
  - **OBSERVATIONS ORALES** exprimées par la famille LEVET (en plus de celles exprimées dans l'OBSERVATION N° C 1). Les personnes reçues au cours de la permanence du 4 mai 2018 expriment leur immense émotion à la suite de l'affichage du certificat de notification adressé à leur père décédé le 4 avril 2014. On précise ici que les informations données par le commissaire enquêteur lors de cette permanence n'ont pu l'être qu'à parti de celles figurant au dossier d'enquête publique et que dans la rubrique « propriétaires réels » de l'état parcellaire, Mme BRENIER Charlotte, épouse LEVET André, ne figure pas, alors que figure son mari décédé.

**CERTIFICAT DE NOTIFICATION**

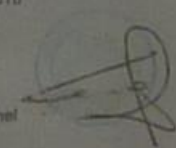
Par arrêté préfectoral en date du 25 mars 2018, Monsieur le Préfet de l'Isère a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU d'Estrablin, et parcellaire pour le projet de construction d'une unité de gendarmerie sur le territoire de la commune d'ESTRABLIN.

Cet arrêté a été notifié à l'ensemble des propriétaires. Il est procédé ce jour à l'affichage des notifications qui ne sont pas parvenues à leurs destinataires.

N° Terrier	N° d'ordre	Propriétaire	Motif
60	1	Monsieur LEVET André François Ennemond	Pi non retiré

Les propriétaires concernés ou leurs ayants-droit peuvent venir consulter les courriers de notification en mairie pendant toute la durée de l'enquête.

Fait à ESTRABLIN  
Le 12 avril 2018

Le Maire  
Sylvain Laignel 

Certificat de notification affiché par la Mairie d'ESTRABLIN concernant M. LEVET André.

- **OBSERVATIONS ORALES** exprimées par Mme TOURNIER Laurence née QUILLON et son fils. Expriment (notamment) les points suivants :
  - ne conteste pas le principe d'implantation d'une gendarmerie,
  - conteste le choix de l'emplacement,
  - conteste la renonciation à la nouvelle voie dans la réalisation de laquelle on attendait une amélioration de la sécurité routière,
  - propose l'implantation sur des parcelles voisines avec les mêmes avantages et sans les inconvénients,
  - conteste le préjudice qu'il considère subir avec sa famille sur le plan patrimonial et financier.
  
- **OBSERVATIONS ORALES** exprimées par M. BERNET Joseph et Mme. Expriment (notamment) les points suivants :
  - ne contestent pas le principe d'implantation d'une gendarmerie,
  - contestent le choix de l'emplacement,
  - conteste la renonciation à la nouvelle voie dans la réalisation de laquelle on attendait une amélioration de la sécurité routière,
  - appellent l'attention sur les problèmes de sécurité routière et sur les difficultés qu'ils éprouvent pour entrer et sortir de chez eux.



### **ANALYSE SYNTHETIQUE DES OBSERVATIONS EXPRIMEES PAR LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES.**

- **OBSERVATIONS FORMULEES PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ISERE :** évoquent les caractéristiques de la voie prévue pour l'accès de l'agriculteur (notamment),
- **OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHONE ET PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ISERE :** portent sur les deux sites alternatifs analysés,
- **OBSERVATIONS FORMULEES PAR « VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION »** portent sur le potentiel d'agrandissement du projet et sur la conformité du projet avec le règlement écrit du PLU.

### **QUESTIONS POSEES PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR.**

- **QUESTIONS concernant la DUP et la mise en conformité du PLU :**
  - La notice de présentation, page 12, précise que « *l'emplacement réservé n° 24 a été abandonné, il a lieu d'être supprimé* ». Par qui cette décision a-t-elle été prise, une concertation a-t-elle été organisée, est-ce qu'il y a eu délibération du Conseil municipal. Si oui merci de me communiquer les éventuels compte rendus.
  - Le projet prévoit l'abandon de la voie envisagée au niveau de l'emplacement réservé n° 24 : des mesures compensatoires sont-elles prévues pour préserver les avantages qui étaient attendus au niveau environnemental et de la sécurité de la circulation sur l'OAP de la « GRANDE PERRIERE » notamment sur la rue de la BOURGEAT ?
  - Je partage le souhait d'obtenir les précisions demandées sur les caractéristiques techniques et juridiques de la nouvelle voie interne au projet envisagé.
- **QUESTIONS concernant l'enquête parcellaire :**
  - A quelle date la notification a-t-elle été envoyée à Mme LEVET, à quelle date a-t-elle été présentée, à quelle date le retour est-il parvenu à l'expéditeur ? A quelle date le certificat de notification concernant Mme LEVET a-t-il été affiché en mairie?
  - Concernant les consorts LEVET, le prestataire a-t-il pris l'attache de la Mairie ? A-t-il avant l'ouverture de l'enquête publique pris l'attache du service de la publicité foncière sous forme de réquisition pour obtenir la situation patrimoniale de la parcelle ? Pour obtenir copie des actes intervenus ? Si oui merci de me communiquer copie de ces documents.
  - Pour quels motifs Mme LEVET, qui figure sur la matrice cadastrale, n'a-t-elle pas été mentionnée dans la rubrique « propriétaires réels » ?

- **Autre demande :** je confirme ma demande de communication de toutes les pièces ou documents supplémentaires produits qui ne l'auraient pas été, (et notamment certificats d'affichage, notifications individuelles aux propriétaires), ces documents devant être visés par mes soins.

**REUNION DE SYNTHESE ET REPOSE DE LA MAIRIE D'ESTRABLIN.**

- Les observations ci-dessus ont été communiquées à M. le Maire d'ESTRABLIN, au cours d'une réunion qui s'est tenue en date du 25 mai 2018 à compter de quatorze heures en mairie d'ESTRABLIN.
- Monsieur le Maire d'ESTRABLIN est informé qu'il dispose d'un délai de quinze jours à compter du 25 mai 2018 pour produire, dans le cadre des enquêtes publiques, s'il le souhaite, les réponses qu'il jugera utiles auprès du commissaire enquêteur, sous forme de mémoire en réponse.

A ESTRABLIN, le 25 mai 2018.

Le commissaire enquêteur,

Alain GIACCHINI